

Chartres

YVES DELAPORTE

LE · VOILE · DE
NOTRE · DAME



CHARTRES, MAISON DES CLERCS
DIX-HUIT, CLOÎTRE NOTRE-DAME
MCMXXVII

18

1873 SP

2011
C 405

YVES DELAPORTE

LE · VOILE · DE
NOTRE · DAME



CHARTRES, MAISON DES CLERCS
DIX-HUIT, CLOÎTRE NOTRE-DAME
MCMXXVII

12.00

IMPRIMATUR

Carnuti, die 13 Maii 1927.

† Radulphus,
Episcopus Carnotensis.

LE VOILE DE NOTRE-DAME

Depuis plus de mille ans, la cathédrale de Chartres possède une relique célèbre, connue autrefois sous le nom de « Sainte-Chemise » et aujourd'hui sous celui de « Voile » de la sainte Vierge. Qu'est-ce au juste que ce tissu si vénéré ? Quelle est son origine ? Par quelles vicissitudes a-t-il passé au cours des siècles ? Pourquoi le représente-t-on d'une manière conventionnelle, qui ne correspond nullement à la réalité ? Autant de questions que se poseront sans doute un très grand nombre de ceux qui auront l'occasion de le voir au cours des solennités mariales qui seront prochainement célébrées à Chartres. Nous croyons répondre à la pieuse et très légitime curiosité des fidèles chartrains et des pèlerins en leur offrant — à défaut du gros livre que demanderait une étude complète du sujet — les pages suivantes, où ils trouveront une histoire sommaire de notre relique.

—

LA DÉROUTE
DES NORMANDS

C'est à l'occasion du siège de Chartres par les Normands, en 911, que cette relique acquit sa célébrité et entra vraiment dans l'histoire.

Pendant les deux derniers tiers du ix^e siècle, la terreur normande pesa lourdement sur le pays franc, et, particulièrement, sur les régions comprises dans les bassins de l'Escaut, de la Seine, de la Loire et de la Garonne. Remontant le cours des fleuves dans leurs *drakhsars*, vaisseaux allant à la voile ou à l'avi-

ron, et dont l'avant était orné de figures sculptées d'animaux monstrueux, les vikings faisaient des incursions dans l'intérieur des terres, pillant tout et mettant à feu et à sang les villes et les monastères. Le pays compris entre la Seine et la Loire eut beaucoup à souffrir de leurs vexations : on les vit sous les murs de Tours en 854, sous ceux de Paris en 885. Entre ces deux dates, ils désolèrent le diocèse de Chartres ; en 855 et en 874, ils ravagèrent le Perche, où ils détruisirent l'abbaye de Corbion, qui ne se releva jamais de ses ruines ; en 877, ils pillèrent Bonneval. Au cours de ces expéditions, le 12 juin 858, la ville de Chartres elle-même, bien qu'encore protégée par son enceinte romaine, fut prise et détruite par une armée normande conduite par Hasting. L'évêque Frotbold fut massacré avec plusieurs membres de son clergé, dont les noms ont été conservés ¹, et un grand nombre d'habitants.

Après le désastre, les survivants renoncèrent à rétablir la ville dans son ancien état ; des murs laissant en dehors de son périmètre les quartiers les plus éprouvés furent élevés à la hâte pour la protéger du côté où l'ancienne enceinte avait été renversée. Quant à la cathédrale, elle fut rebâtie, et, très probablement, agrandie.

Un peu plus d'un demi-siècle après avoir été détruite par Hasting, Chartres eut sa revanche, une revanche éclatante, sur les Normands. Au printemps de l'année 911, quittant les régions de la basse Seine où ils s'étaient établis à demeure, ils remontèrent le fleuve, et, ayant laissé leurs vaisseaux à Jeufosse, en amont de Vernon, ils vinrent, sous la conduite de Rollon, mettre le siège devant Chartres. L'évêque Gantelme, en possession de la seule autorité restée debout en ces temps troublés, se montra à la hauteur de la tâche difficile qui

1. « Anno incarnationis dominicæ DCCCLVIII, indictione VI, a paganis sequanensibus facta est magna caedes Carnotis, in qua interempti sunt : Frotboldus episcopus, Stephanus presbiter, Titulfus presbiter et monachus, Tethbertus presbiter, Rainulfus presbiter, Adalgaudus clericus, Modo clericus, Landramnus subdiaconus, Letramnus subdiaconus, Almandus subdiaconus, Ulgarius subdiaconus, Adalbertus clericus, Gauzbertus clericus, et caetera multitudo, pro quibus exorate Dominum. » (Nécrologe de Notre-Dame de Chartres.)

lui incombait : comptant sur le secours divin, il ne négligea pas pour cela de s'assurer l'aide matérielle de puissants alliés : Richard, duc de Bourgogne ; Ebles, comte de Poitiers ; Robert de France, fils de Robert le Fort et frère du roi Eudes. Les armées bourguignonne et française arrivèrent sous les murs de Chartres le matin du samedi 20 juillet, et attaquèrent les Normands. Pendant la bataille, qui se déroula au nord-ouest de la ville, l'évêque fit exposer aux regards des combattants, sur le haut de la Porte-Neuve¹, la tunique de la Vierge Marie. A la vue de cette relique vénérée, le courage des armées chrétiennes redoubla, tandis que les païens étaient frappés de terreur ; une sortie des assiégés accompagnés de leur évêque revêtu des ornements pontificaux, et portant le saint vêtement, acheva la déroute des Normands. Laissant sur place un grand nombre de morts — six mille huit cents, disent les chroniques — les survivants ne trouvèrent leur salut que dans une fuite précipitée. Séparé des siens, Rollon dut se réfugier avec quelques compagnons dans les bois de la vallée des Vauroux, qui semble devoir son nom à cet événement, tandis que le gros de son armée occupait les hauteurs du Mousseau, où le comte de Poitiers, arrivé trop tard pour prendre part à la bataille, l'inquiéta sans grand résultat. Cette défaite mit fin aux dévastations exercées par les hommes du Nord. L'année même du siège de Chartres, la paix était faite entre Rollon et Charles le Simple ; l'année suivante, les envahisseurs recevaient le baptême ; le duché de Normandie était fondé.

On fut unanime à attribuer au secours divin et à l'intercession de la Vierge Marie le succès remporté sur les païens².

1. Nous pensons qu'on peut sans crainte identifier la Porte-Neuve, mentionnée au xi^e siècle dans le récit du siège par le moine Paul de l'abbaye de Saint-Père, avec la porte de même nom, souvent citée dans la suite, qui occupait, tout près de la cathédrale, l'emplacement de la rue de l'Horloge. Lorsque la ville se fut étendue dans cette direction, elle devint une des portes du cloître de la cathédrale. Un pilier de la fin du xviii^e siècle en garde le souvenir ; il est muni de gonds qui n'ont jamais servi, mais qui ont été placés par le chapitre en témoignage de son droit de tenir le cloître fermé.

2. Le plus ancien texte où la chose soit affirmée se trouve dans la *Vie* du B. Géran, évêque d'Auxerre, qui prit part à l'expédition du duc Richard. Voici ce qu'on lit dans ce document, rédigé peu après les événements : « Hujus

La tunique de la Vierge avait préservé Chartres, comme, au siècle précédent, les ossements de saint Martin, portés sur les murailles de Tours, en avaient éloigné les mêmes ennemis.

ORIGINE ET
NATURE DE
LA RELIQUE

D'où venait cette relique? Bien que son arrivée à Chartres ne soit enregistrée dans aucun document contemporain de l'événement et encore existant, son origine n'est pas douteuse. Ainsi que le rapporte une tradition attestée dès le début du XII^e siècle, et contre laquelle on ne saurait produire aucun argument sérieux, elle provenait de Constantinople, et avait été donnée à l'Église de Chartres par l'empereur Charles le Chauve¹. Tout ce qu'on a pu dire de plus sur son histoire est conjectural, mais il ne s'ensuit nullement que les hypothèses faites à ce sujet soient également dénuées de probabilité. Sans doute, il est inexact, quoi qu'en disent certains chroniqueurs, que la relique ait été « rapportée » de Constantinople par Charles le Chauve, et il est peu croyable qu'elle ait été envoyée

victrix dextra, una cum Richardo et Roberto duobus maximis proceribus, praelio quod apud Carnotum urbem gestum est interfuit, ubi, interventu Dei genitricis Mariae, maxima paganorum caedes acta est... » (*A. S. Jul. VI*, p. 598.) Voici les principales sources à consulter sur l'événement de 911 : *Chronique d'Angers* (Bouquet, *Recueil des hist. des Gaules et de la France*, VIII, p. 252); *Chr. de Fleury* (*Ibid.*, p. 252); *Chr. de Verdun* (*Ibid.*, p. 287); *Chr. de S^t-Martin de Tours* (*Ibid.*, p. 316); Guillaume de Jumièges (*Ibid.*, p. 256); Dudon de Saint-Quentin (Duchesne, *Historiae Normannorum Scriptores antiqui*, p. 80); *Vita Hludovici Pii* (*Corpus Franciscae historiae*, p. 507); Guillaume de Malmesbury, *De Gestis regum Anglorum* (*Rerum Anglicarum Scriptores...*, p. 47); Paul, moine de S^t-Père de Chartres (*Cartul. de S. Père*, I, p. 12, 45-47); *Miracles de Notre-Dame de Chartres* (*Bibl. de l'École des Chartes*, XLII, p. 549); Wace, *Roman de Rou*; *Vieille Chronique de N.-D. de Chartres* (*Cartul. de N.-D. de Chartres*, I, p. 12, 46, 58).

1. « Camisiam quoque ejusdem Virginis, quam Carolus Calvus cum alijs reliquiis a Constantinopoli advexerat... » (Guillaume de Malmesbury); « Camisia Beatae Mariae, quam Carolus Calvus detulit a Bizantio... » (*Chronique de Saint-Martin de Tours*); « Cives attoniti... Beate Marie auxilium implorant camisiamque gloriosissime Virginis quam a Constantinopoli ibi allatam unus ex Karolis, qui Calvus dictus est, ibi posuerat, super propugnacula in modum vexilli ventis imponunt » (*Miracles de N.-D. de Chartres*).

à cet empereur par les souverains byzantins ; mais, par contre, il est tout à fait vraisemblable qu'après avoir été offerte à Charlemagne par l'empereur de Constantinople, elle a été donnée à Chartres par Charles le Chauve, qui, on le sait par d'autres exemples, aimait à enrichir de reliques les églises de ses états¹.

Quant à la relique elle-même, comme nous le verrons plus loin, elle consistait, avant les mutilations qu'elle a subies à l'époque révolutionnaire, en une pièce oblongue d'un tissu uni, fin et soyeux. Cette pièce mesurait plus de cinq mètres dans sa plus grande dimension ; c'était donc en réalité un voile ou une écharpe. Cependant, depuis que Chartres la possède, cette relique a toujours été connue sous le nom de « Sainte-Chemise », ou de « Tunique intérieure », et les représentations qu'on en a faites, dont quelques-unes peuvent remonter au XIII^e siècle, sont bien celles d'une chemise. Pour rendre raison de cette particularité, on a coutume de prétendre que les mots *camisia* ou *tunica*, qui ont servi primitivement à la désigner, signifiaient alors un vêtement quelconque, et n'ont pris un sens plus restreint que dans la suite des temps, à l'époque où, ainsi que nous le dirons, elle était cachée à tous les regards. Cette explication, nous l'avouons, ne nous paraît pas satisfaisante. Le mot *tunica*, employé vers l'an mil par le rédacteur du Nécrologe de la cathédrale, qui avait pu voir la

1. Il se peut fort bien que Charles le Chauve, sentant, après la défaite que lui infligea son neveu (876), la Lorraine lui échapper, ait distribué aux principales églises de la partie de l'empire qu'il avait conservée quelques-unes des reliques d'Aix-la-Chapelle. La chose est vraisemblable pour Saint-Denis ; elle ne paraît pas douteuse pour Compiègne (Mabillon, *Annales O. S. B.*, III, p. 601). Cela donnerait beaucoup de vraisemblance à la date de 876 à laquelle on attribue généralement, depuis le XVII^e siècle, sur la foi d'un passage assez peu clair de Souchet (*Histoire du diocèse et de la ville de Chartres*, II, p. 93), la donation de Charles le Chauve à l'Eglise de Chartres.

Il est possible que le tissu du trésor de Chartres ait été détaché de celui que possède encore celui d'Aix-la-Chapelle sous le nom de Voile de la Vierge ; la largeur est, paraît-il, la même de part et d'autre, et les descriptions concordent assez bien. Il serait du plus haut intérêt de comparer les deux reliques, et d'examiner si elles ont quelque rapport avec un troisième « voile », celui de Compiègne, qui a vraisemblablement la même origine.

relique, signifie bien un vêtement à manches ; dans les documents des XI^e et XII^e siècles, la Sainte-Chemise est appelée indifféremment *camisia*, *supparum*, *interula*, *tunica (interior)*. Ainsi qu'on peut s'en convaincre en étudiant les exemples rapportés par du Cange, ces mots sont synonymes¹, et, dès le IX^e siècle le terme de *camisia* signifiait bel et bien une « chemise », comme le prouve un texte d'Eginhard. Il nous paraît plus probable qu'il y a eu, dès l'origine, confusion entre le terme de *camisia* et celui de *camsila* (*camisilis*, *camsilis*, *camsellus*), qui conviendrait beaucoup mieux à l'objet en question. La relique a pu être appelée, en langue vulgaire, le *chainse* (ou *chainsil*) de la Vierge, mot qui désigne tout à la fois un tissu propre à la confection des pièces de lingerie et, par extension, ces vêtements eux-mêmes ; ce mot de *chainse* a sans doute été traduit par celui de *camisia* (et les synonymes de ce dernier : *supparum*, etc.), qui ne correspond qu'à l'une de ces acceptions².

LA SAINTE CHASSE
DE L'AN MIL A
LA RÉVOLUTION

Quelques années avant l'an mil, la Sainte-Chemise fut placée, avec d'autres reliques, dans une châsse faite par un artisan, architecte et orfèvre, du nom de Teudon³.

Elle y resta enfermée, à l'abri de tous les regards, pendant plusieurs siècles ; tel était le respect dont la « Sainte-Châsse » était l'objet qu'on ne l'ouvrait jamais. Cette châsse, comme celles qui remontent à la même époque, était un coffre de bois, long d'un peu plus de deux pieds, dont la partie supérieure était en

1. « *Interula*, interior tunica, hoc est *supparum*, quod vulgo dicitur *camisia*. »

« *Camisiam* vel *interulam* rem dicimus unam. »

2. Voir ces mots dans le *Glossarium* de du Cange et dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Godefroy.

3. « *Obiit Teudo*, qui aureum scrinium composuit in quo est tunica beatae Mariae, et frontem hujus ecclesiae fecit, et ipsam ecclesiam cooperuit » (*Nécrologe*, 18 des calendes de janvier). Les derniers mots font sans doute allusion aux réparations dont la cathédrale dut être l'objet après un incendie survenu en 962.

forme de toit à quatre pans, et entièrement revêtu d'or. De bonne heure, on commença à la couvrir de bijoux. Les plus anciens dont l'histoire ait gardé le souvenir étaient deux aigles d'or, ornés d'émaux, offerts par Rotelinde, mère de l'évêque Odon (968-1003); on en attribuait la fabrication à saint Éloi¹. D'autres dons suivirent; bientôt l'arche de Teudon disparut sous les croix, les médailles, les pierres gravées antiques, les bijoux de toute époque et de toute espèce dont on l'enrichit. Dès le xiv^e siècle, on comptait sur la Sainte-Châsse, entre autres pierres précieuses, six diamants, dix-sept améthystes, trente turquoises, cent onze rubis, et des centaines de perles, de saphirs, de grenats, d'émeraudes. C'est de là que vient une des plus belles pièces du Cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale : un camée antique représentant Jupiter (que l'on prenait, au moyen âge, pour saint Jean l'Évangéliste, à cause de l'aigle qui lui sert d'attribut); il est encore accompagné d'une inscription constatant qu'il fut donné par « Charles [V] roy de France, fils du roy Jehan... l'an m. ccc. lxxvij, le quart an de son règne ». Ces richesses, sans cesse accrues, furent à peu près respectées jusqu'à l'époque révolutionnaire. En 1562, un commissaire du roi, venu pour réquisitionner les objets précieux du trésor, en raison des nécessités du royaume, dut renoncer à s'emparer de la Sainte-Châsse et à la faire sortir de Chartres; un document de l'époque constate que « si ladicte châsse estoit transportée hors ladicte ville, ce seroit avecque larmes et au grand regret desdiz habitants² ». Le commissaire évalua la quantité de métal précieux recouvrant la châsse : soixante marcs (trente livres) d'or et dix (cinq livres) d'argent³.

1. « Obiit Rotlindis, mater episcopi Odonis, quae scrinio Dei genitricis affigendas reliquit aureas aquilas miro opere sancti Eligii informatas » (Nécrologe, 4 des calendes d'avril).

2. Archives d'Eure-et-Loir, G 438.

3. Il n'existe qu'une seule représentation ancienne de la Sainte-Châsse; Larmessin l'a figurée portée, par deux anges, dans le haut de sa gravure intitulée *Le triomphe de la Sainte Vierge dans l'église de Chartres*; un exemplaire de cette gravure existe au musée de Chartres; elle a été reproduite par l'abbé Clerval dans sa *Petite Histoire de Notre-Dame de Chartres*; nous la reproduisons de nouveau.

Les Chartrains, en effet, considéraient la Sainte-Chemise comme le gage le plus sûr de la protection divine. L'histoire de la délivrance de la ville à l'époque des invasions normandes était connue de tous. On racontait aussi que le roi Louis le Gros, au cours de ses démêlés avec le comte de Chartres Thibault IV, ayant marché à la tête d'une puissante armée, sur la ville de Chartres, avec l'intention de la détruire, s'était laissé fléchir par les supplications du clergé et des habitants, qui étaient venus à sa rencontre portant avec eux la Sainte-Châsse¹. Un autre fait, considéré comme miraculeux, avait également contribué à la célébrité de l'insigne relique : sa préservation lors de l'incendie de 1194, qui avait détruit la cathédrale du XI^e siècle. Voici ce qui s'était passé. Au début du sinistre, des sauveteurs, désirant mettre la Sainte-Châsse à l'abri des fortes voûtes du caveau situé sous l'abside, y étaient descendus avec leur précieux fardeau, et, après l'y avoir mis en sûreté, n'avaient pu sortir de leur retraite souterraine, dont l'entrée, fermée par une trappe de fer, s'était trouvée obstruée par les débris enflammés de la charpente. Ils avaient néanmoins reparu sains et saufs après l'incendie, alors que les fidèles, croyant la Sainte-Châsse détruite, commençaient déjà à dire qu'il serait inutile de relever l'église de ses ruines. La joie avait été grande chez les Chartrains en voyant reparaître intact l'objet de leur vénération, dont la perte leur aurait été beaucoup plus sensible que celle de leurs propres biens².

Grâce aux documents de l'époque, beaucoup plus nombreux que ceux des siècles précédents, on est assez bien renseigné sur le culte rendu à la Sainte-Chemise dans l'église rebâtie après 1194. La place habituelle de la châsse était le maître-autel, dominé par une statue de la Vierge mère devant laquelle les fidèles allaient prier. Une pratique traditionnelle, que l'on constate en beaucoup d'autres lieux de pèlerinage, et qui subsiste encore en plusieurs d'entre eux, consistait à passer sous

1. Le fait est rapporté par Suger dans sa *Vie de Louis le Gros* (Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, XII, p. 45).

2. *Miracles de N.-D. de Chartres* (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, XLII, p. 509-510).

la châsse. En temps d'interdit, elle était, en signe de deuil, déposée au pied de l'autel, tandis que les autres châsses et le crucifix gisaient sur le pavé du chœur¹, ce qui devait frapper fortement l'imagination des fidèles. Chaque année, le Samedi Saint, elle était lavée, avec du vin et de l'eau, par le seigneur de Tachainville, assisté de deux dignitaires du chapitre. On portait par dévotion des chemises qui étaient censées représenter celle de la Vierge, et qui avaient touché la châsse vénérée ; on les considérait comme une protection dans les périls, particulièrement à la guerre. Dès l'époque de Philippe Auguste, l'auteur du *Livre des Miracles de Notre-Dame de Chartres* témoigne de l'existence de cette pratique. Un exemple, autrefois célèbre, de préservation ainsi obtenue est celui du baron de Bueil, qui, frappé d'un boulet sous les murs de Milan (1523) n'avait éprouvé aucune suite fâcheuse de cette mésaventure, et était venu peu après rendre grâces à Notre-Dame de Chartres². Et, comme on croyait que la Sainte-Chemise avait été portée par Marie lorsqu'elle avait mis au monde son divin Fils, on eut la touchante pensée d'offrir des « chemises de Chartres » aux femmes dont on désirait mettre les futures maternités sous la protection de la Mère de Dieu. L'époque à laquelle remonte cet usage n'est pas connu ; ce qui est, par contre, bien avéré, c'est que le chapitre de Chartres, aux xvii^e et xviii^e siècles, ne manquait pas, en pareil cas, d'offrir aux reines de France et aux Dauphines une chemise ayant reposé sur la Sainte-Châsse pendant une neuvaine faite à leur intention. Au lieu de véritables chemises, on se contentait parfois de « chemisettes » de métal représentant la relique telle qu'on se l'imaginait, telle qu'elle figurait, depuis le début du xvi^e siècle, dans les armoiries du chapitre de la cathédrale.

Le respect porté à la Sainte-Châsse, avons-nous dit plus haut, empêcha pendant plusieurs siècles qu'on ne l'ouvrît. On en arriva à ne plus savoir au juste quel en était le contenu. La relique étant désignée, dans les anciens documents, par les

1. *Cartul. de N.-D. de Chartres*, II, p. 57.

2. Souchet, *Histoire du diocèse et de la ville de Chartres*, III, p. 516.

termes de *camisia* ou de *supparum*, on crut qu'il s'agissait de deux objets différents : une chemise et un voile. Cette erreur semble remonter au XIII^e siècle ; on ne la trouve pas dans l'original latin du *Livre des Miracles* ; mais elle apparaît dans la traduction en vers romans¹.

Au XVII^e siècle, l'état de la châsse, dont le bois était vermoulu, permit aux chanoines, sans qu'ils eussent besoin pour cela de l'ouvrir, d'en explorer le contenu. Voici ce qu'on lit dans l'*Histoire du diocèse et de la ville de Chartres*, de Souchet, écrite vers la fin du règne de Louis XIII : « Je n'ai jamais vu ce qui est enclos dans la sainte châsse, laquelle étant couverte d'une plaque ou table d'or continuelle et bien soudée, ne s'ouvre jamais. Je suis pourtant bien assuré qu'il y a quelque drap ou linge plié, d'autant qu'il y a quelques années, aiant voulu sonder ce qui étoit dedans avec une longue verge d'or faite exprès, je sentis au toucher quelque matière de linge ou drap plié qui faisoit une molle résistance, mais je ne peux discerner ce que c'étoit². »

On put faire la même constatation en 1679, à l'occasion d'une réparation ; on jugea que les tissus pliés y montaient jusqu'à la hauteur « d'un bon demy-pied », et qu'il s'y trouvait « quelque chose de solide ». Un peu plus tard encore (1681), on remarqua qu'il existait des trous à l'endroit des épis d'orfèvrerie qui décoraient les extrémités du faite de la châsse. Une lumière ayant été placée près de l'une des ouvertures, il fut possible, par l'autre, de jeter un regard à l'intérieur. « L'on apperçoit, dit un témoin, de l'estoffe blanche comme linge ou soye salye... à un des bouts il paroïssoit une estoffe comme droguet rayé blanchastre. » On put aussi constater la présence de deux petites boîtes rondes en métal³.

Malgré ces investigations, le mystère n'était toujours pas éclairci. Il ne le fut qu'au XVIII^e siècle, sous l'épiscopat de

1. Duplessis, *Le Livre des miracles*, p. 181. A l'avant-dernier vers de cette page, lire *bannière*, conformément au manuscrit, et non *manière*. Voir aussi Roulliard, *Parthénie*, I, fol. 200 v^o.

2. Souchet, *op. cit.*, II, p. 101.

3. Voir les textes dans L. Merlet, *Catalogue des reliques et joyaux de Notre-Dame de Chartres*, p. 84 et 85.

M^{gr} des Monstiers de Mérinville. Craignant que la relique ne devînt la proie des vers si elle restait plus longtemps dans le vieux coffret de bois qui la renfermait depuis le x^e siècle, les chanoines commis à l'œuvre — c'est-à-dire chargés de l'entretien de l'édifice et du mobilier — obtinrent de l'évêque qu'elle serait visitée et mise à l'abri de tout danger de destruction.

L'ouverture de la Sainte-Châsse eut lieu en 1712, le dimanche de la Passion, 13 mars, après vêpres. Pour éviter sans doute l'émotion que n'eût pas manqué de produire le mauvais état possible de la relique, que l'on craignait de trouver endommagée par l'action du temps, ou rongée par les vers, l'opération fut tenue secrète. En présence seulement de l'évêque et de cinq chanoines, dont deux étaient en même temps vicaires généraux, la vieille arche de Teudon fut ouverte, et livra le secret qu'elle gardait depuis sept cents ans. L'attention des assistants dut se porter d'abord sur le paquet d'étoffes qu'on en avait extrait. On trouva d'abord un tissu très fin, rehaussé par endroits de bandes formées de fils d'or et de couleur, bordé d'une frange, et décoré de figures d'oiseaux, de poissons et de quadrupèdes, ainsi que d'autres motifs empruntés au règne végétal, ou purement géométriques. Cette pièce d'étoffe précieuse servait d'enveloppe à un autre tissu, très fin et d'apparence très antique, présentant, comme le premier, l'aspect de la soie. Ce tissu était parfaitement uni, sans aucune décoration de couleur. C'était évidemment la relique vénérée depuis des siècles. Quand l'étoffe fut entièrement dépliée, on se trouva en présence d'une sorte de voile sans couture, effiloché aux deux extrémités, dont le procès-verbal ne nous fait pas connaître la largeur, mais dont il évalue la longueur à quatre aunes et demie environ. L'humidité et la vétusté l'avaient endommagé en quelques endroits. Ce n'était pas tout le contenu de la châsse ; au milieu de la poussière et des débris de bois vermoulu, on y trouva beaucoup d'autres objets : une ceinture de cuir munie d'une boucle d'ivoire, un petit manuscrit contenant le texte du quatrième Évangile, des lambeaux d'étoffe, des ossements, des cheveux, de la barbe. Quelques-unes de ces reliques étaient renfermées dans de

petites boîtes de bois à couvercle conique, d'autres dans des gants ; la plupart semblaient avoir été jetées pêle-mêle dans la châsse et ne portaient aucune étiquette permettant de les identifier. Il y avait bien aussi quelques inscriptions (sans doute sur parchemin) ; mais la plupart n'adhéraient plus aux objets dont elles contenaient la désignation. On en remarqua une, cependant, qui attestait que la ceinture et le livre avaient appartenu à saint Lubin, évêque de Chartres (mort vers le milieu du vi^e siècle).

Le tout fut remis dans la Sainte-Châsse ; mais la principale relique, enveloppée dans le tissu précieux qui la recouvrait précédemment, avait été au préalable déposée dans un cofret d'argent, préparé à l'avance, et destiné à la préserver des vers¹.

Le dessein de M^{gr} de Méroville, ainsi qu'en témoigne le procès-verbal du 13 mars 1712, était de transférer solennellement les reliques dans une châsse nouvelle. Ce dessein ne fut pas exécuté : la Sainte-Châsse resta close plus de quatre-vingts ans ; après quoi elle fut de nouveau ouverte, mais dans des circonstances bien différentes.

PROFANATIONS
ET VANDALISME

On était alors à l'époque la plus troublée de la Révolution. Le chapitre de la cathédrale avait été contraint de se dissoudre ; l'évêque légitime était en exil ; un clergé intrus avait pris la place du clergé fidèle, et l'église constitutionnelle elle-même était sur le point d'être proscrite à son tour. Il ne pouvait être alors question que de spoliation.

Demeurée intacte jusqu'au 17 septembre 1793, la Sainte-Châsse fut ce jour-là visitée par le conventionnel Sergent-Marceau, chargé, avec le peintre Lemonnier, de la dépouiller, au profit du Muséum, des camées et pierres gravées antiques

1. Procès-verbal publié *in extenso* par L. Merlet dans l'*Histoire des relations des Hurons et des Abnaquis du Canada avec Notre-Dame de Chartres*, p. 76-77, d'après une copie conservée aux archives de l'évêché. Nous le reproduisons plus loin, d'après l'original.

dont elle avait été ornée au cours des siècles. Seize bijoux furent enlevés par eux ; il n'est d'ailleurs pas sûr que tout soit arrivé à destination¹.

Huit jours plus tard, la municipalité de Chartres, autorisée ou se croyant autorisée à vendre les métaux précieux et les pierreries qui décoraient la Sainte-Châsse, délégua à cet effet Germain Blonnié, marchand orfèvre, demeurant rue des Changes, et Pierre-Victor-Guillaume Martin, marchand d'épices. Assistés du citoyen Jacques-Thomas Broutin, désigné par l'administration du District, ils se présentèrent à la sacristie, le 24 septembre 1793, à huit heures du matin. En présence de plusieurs personnes, au nombre desquelles figurait le citoyen Guillard, procureur de la Commune, et divers membres du clergé constitutionnel, ils s'emparèrent des pierres gravées dédaignées par Sergent, des pierres précieuses, de l'or et de l'argent. La journée ne suffit pas : il fallut plusieurs séances de travail pour terminer le « déchaussement » des pierres, diamants et perles fines.

L'or et l'argent furent fondus : ainsi finirent les aigles attribués à saint Éloi, la ceinture d'Anne de Bretagne, et tant d'autres bijoux offerts depuis huit cents ans. Des creusets de Blonnié, il sortit cinquante et un marcs six onces quatre gros d'or ; vingt-deux marcs six onces deux gros d'argent doré ; sept marcs quatre onces d'argent blanc².

Quant aux reliques elles-mêmes, qui, depuis si longtemps, étaient l'objet de la vénération des fidèles, elles sont sommairement énumérées dans le procès-verbal. Retirées de la châsse par le « citoyen Jumentier, vicaire de ladite église », elles furent ensuite « renfermées dans le trésor de ladite sacristie » en attendant qu'on en disposât « d'une autre manière³ ».

1. F. de Mély, *Le Trésor de Chartres*, p. 35-39.

2. Le marc équivaut à une demi-livre et l'once à la seizième partie d'une livre.

3. Le procès-verbal de l'opération du 24 septembre 1793, longtemps inconnu, a été retrouvé par M. Guillen, et communiqué par lui à la Société archéologique d'Eure-et-Loir, en 1905. Le texte en a été publié par *La Voix de Notre-Dame*, suppl. du 8 avril de la même année. Ce document précise et rectifie sur plusieurs points le récit, souvent reproduit, de M^{gr} de Lubersac

Ce procès-verbal ne dit pas tout, car il paraît bien certain que c'est ce même jour, 24 septembre 1793, qu'eut lieu le découpage de la Sainte-Chemise en morceaux que les personnes présentes se partagèrent. Quels furent les mobiles de cet acte ? La curiosité sans doute chez certains, la vénération probablement chez d'autres, qui espéraient soustraire ainsi la relique à une destruction totale, et en remettre les restes en honneur en des temps plus heureux. Quant aux autres objets contenus dans la Sainte-Châsse, un seul, le manuscrit du quatrième Evangile, a été conservé ; on ne sait ce que sont devenus les autres, ou, plutôt, on ignore comment ils ont péri.

CHARTRES RECOUVRE LA SAINTE RELIQUE

Lorsque la paix religieuse eut été rendue à la France par le Concordat, M^{gr} de Lubersac, ancien évêque de Chartres, démissionnaire en raison des circonstances, revint d'exil, se fixa à Paris, et fut, au bout de quelques années, nommé chanoine de Saint-Denis (1806). Très attaché à son ancienne Église, dont le siège épiscopal n'avait pas été rétabli, il

(on le trouvera dans *La Voix de Notre-Dame de Chartres*, numéro de septembre 1876) : le vénérable prélat n'avait pas été témoin des événements, et écrivait plus d'un quart de siècle après ; il ne faut pas trop s'étonner de trouver sous sa plume quelques inexactitudes et même quelques invraisemblances.

1. Emporté à Paris vers la fin de 1793 par l'ex-bénédictin Poirier, chargé de prélever les manuscrits les plus précieux des anciens dépôts, il porte aujourd'hui le numéro 10439 du fonds latin de la Bibliothèque Nationale. C'est un petit volume (0,075 × 0,055) écrit en onciales. Bien que le catalogue l'attribue au VIII^e siècle, nous ne considérons pas comme « invraisemblable », jusqu'à preuve du contraire, qu'il ait appartenu à saint Lubin (VI^e siècle).

L'éminent conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, M. Omont, consulté par nous, a bien voulu nous donner, tout récemment, son avis sur ce point. « La comparaison des caractères onciaux, très réguliers, écrit-il, m'inclinerait à reculer sa date d'au moins un siècle, au VII^e siècle, et peut-être même à la seconde moitié du VI^e, ce qui coïnciderait avec S. Lubin... J'ajouterai qu'un savant bénédictin, dom Quentin, dont le nom vous est certainement connu, passant en ce moment à Paris, partage mon avis sur la date de ce petit manuscrit, dont l'intérêt se trouve ainsi singulièrement accru. »

s'informa de ce qu'était devenue l'insigne relique autrefois conservée dans sa cathédrale, et, ayant appris qu'il en existait encore des morceaux assez importants, il forma le projet de se les faire remettre par les personnes qui les détenaient, afin de les restituer à leur légitime propriétaire, l'Église de Chartres. En 1809, il était en possession de deux fragments, mesurant chacun sept à huit pouces carrés ; il tenait l'un d'un certain M. Loret, juge à Paris, qui avait autrefois habité Chartres, et l'autre, de M. Guillard aîné, homme de lettres, frère du procureur-syndic de la Commune de Chartres à l'époque révolutionnaire. Avec ces deux fragments, M^{gr} de Lubersac avait récupéré quelques lambeaux de l'étoffe orientale qui avait servi d'enveloppe à la relique ; il mit le tout dans un reliquaire neuf d'argent, en forme de monstrance, qui fut placé dans sa chapelle privée¹.

En 1819, le prélat eut la joie de recevoir un morceau beaucoup plus important de la Sainte-Chemise. Après avoir successivement passé par les mains de M. Guillard jeune, procureur-syndic, mentionné dans le procès-verbal de 1793, de l'abbé Costé, ancien chanoine de Saint-André, de M. Maillard, curé de la paroisse de Notre-Dame de Chartres, mort en 1818, il avait été remis à M^{gr} de Lubersac par M^{lle} Maillard, sœur et héritière du curé défunt. Ce morceau mesurait dans sa plus grande dimension « une aune trois quarts environ » ; en même temps, M^{gr} de Lubersac recevait la majeure partie de l'ancienne enveloppe.

D'après les renseignements recueillis dès 1809 par le prélat, ces fragments de tissus avaient été envoyés en 1793 à l'abbé Barthélemy, l'oracle de l'époque en matière d'antiquités orientales, qui, sans avoir été instruit de ce que la tradition rapportait au sujet de la Sainte-Chemise, avait jugé que l'un de ces tissus « étoit une étoffe de soye, qui devoit avoir plus de mille ans, et semblable à celle qui servoit de voile aux femmes dans les pays orientaux² ».

1. Ces faits, ainsi que tous ceux que nous rapporterons dans la suite, sont attestés dans des documents conservés dans les archives de l'évêché de Chartres.

2. Nous reproduisons ici les termes du document, dont il sera question

Les fragments envoyés par M^{lle} Maillard, auxquels M^{gr} de Lubersac avait joint un des deux morceaux de la relique et un des lambeaux de l'enveloppe retirés de la monstrance d'argent, furent enfermés dans un sac de soie jaune, et déposés dans un reliquaire de vermeil, en forme de coffret, où se trouvaient déjà des ossements ; ce reliquaire avait autrefois appartenu à l'évêché de Chartres. Avant de le clore, le prélat rédigea, en double exemplaire, un récit des événements que nous venons de rapporter, et envoya le document à Chartres afin qu'il fût signé de diverses personnes ayant qualité pour attester la vérité des faits. On y remarque, entre autres signatures, celle de l'abbé Jumentier, qui, ainsi que nous l'avons dit, avait assisté à l'ouverture de la Sainte-Châsse en 1793. Ayant reçu les deux originaux, l'ancien évêque de Chartres en mit un dans le reliquaire, qu'il scella, après y avoir également renfermé l'original, sauvé par M. Jumentier, du procès-verbal de 1712 (8 mars 1820)¹.

Quelques jours après un jeune ecclésiastique de Chartres, ayant eu l'occasion de se rendre à Paris, se présentait au

quelques lignes plus bas, rédigé en 1820 par M^{gr} de Lubersac ; d'après un autre écrit, daté de 1809, et dont l'ancien évêque de Chartres est également l'auteur, l'abbé Barthélemy aurait dit que le tissu « ne doit pas avoir une antiquité moindre de deux mille ans ». Il serait à souhaiter que la relique fût de nouveau soumise à l'examen de quelque orientaliste d'une compétence bien établie.

1. Voici, d'après M^{gr} de Lubersac, l'énumération et la description des tissus contenus dans la châsse : un morceau « du voile de la Sainte Vierge » mesurant dans la plus grande dimension « une aune trois quarts environ » ; un autre morceau « d'environ sept à huit pouces carrés » ; « quatre autres fragments, savoir deux petits, représentant chacun un petit lion en broderie d'or, et terminés d'un côté par des franges de soie rouge, un troisième de huit pouces de long sur cinq de largeur, et un quatrième d'une dimension assez considérable, mais difficile à estimer et à décrire, ayant été fort déchiqueté par les ciseaux en différents sens, et faisant tous quatre évidemment partie de la pièce qui servoit d'enveloppe ». M^{gr} de Lubersac ne dit pas de qui il tenait les deux petits morceaux ornés de figures de lions.

Le plus grand des morceaux de tissu oriental ayant servi d'enveloppe à la relique est reproduit, d'une manière assez peu exacte, dans les *Monuments français inédits* de Willemin (pl. 16). L'auteur du texte de cet ouvrage s'est trompé en disant que ce morceau était encore entre les mains de M^{lle} Maillard en 1824 ; l'article en question renferme de graves inexactitudes.

domicile de M^{sr} de Lubersac, 18, rue Duphot, dans le quartier de la Madeleine. Cet ecclésiastique était un sous-diacre du nom de Brière, neveu d'un prêtre du même nom décapité à Chartres en 1794. Il nous a laissé de son entrevue avec l'évêque un récit dont nous reproduisons les principaux passages. « Introduit dans un appartement fort simple, dit-il, et où je remarquai qu'il n'y avait point de feu, quoique le froid fût alors assez piquant, je trouvai le vénérable prélat agenouillé et occupé à prier devant une table sur laquelle étaient exposés deux reliquaires en vermeil. Monseigneur... me demanda... mon nom et de quel pays j'étais... Sur ce que je lui répondis que je m'appelais Brière et que j'étais Chartrain, « Brière, répliqua-t-il vivement; eh, seriez-vous parent de ce « généreux prêtre Brière qui, le seul dans ma ville épiscopale, « a versé son sang pour rester fidèle à l'Église? — J'ai l'honneur d'être son neveu, Monseigneur ». A ce mot il se leva debout, et s'approchant de moi avec une émotion visible: « Mon enfant, me dit-il, mettez-vous à genoux, je veux vous « bénir. » Et, en effet, étendant ses deux mains sur ma tête, il me donna du ton le plus affectueux une bénédiction qui, sans doute, m'a porté bonheur... « Que les jugements de Dieu « sont profonds, et que ses pensées sont différentes des nôtres! « s'écria-t-il d'un air de regret et de repentir. Dans le temps, « pour des raisons qui ne sont plus présentes à ma mémoire, « j'avais différé de six mois la prêtrise à M. Brière, et voilà « pourtant qu'il est mort martyr, tandis que moi, je n'ai pas « fait mon devoir à l'Assemblée nationale¹ ».

« Puis me faisant remarquer les deux reliquaires qui étaient sous nos yeux, il m'expliqua que l'un renfermait la majeure partie du voile de la Très Sainte Vierge, honoré pendant de longs siècles dans la cathédrale de Chartres; qu'il voulait le rendre à cette chère église; et que, puisque la Providence m'avait envoyé vers lui, il allait me confier ce précieux trésor pour le remettre à sa destination... Après cet entretien, M^{sr} de Lubersac fit soigneusement renfermer dans une caisse le reli-

1. M^{sr} de Lubersac, qui avait pour grand vicaire l'abbé Sieyès, s'était montré, en 1789, favorable aux idées nouvelles.

quaire en forme d'arche, et, le recommandant avec sollicitude à mes soins les plus attentifs, s'en dessaisit entre mes mains. Moi, je le rapportai à Chartres, m'estimant mille fois heureux d'une pareille commission, et, à peine arrivé, je le déposai chez M. l'abbé Chasles, alors curé de Notre-Dame. »

A cette époque, le siège épiscopal de Chartres était rétabli en principe ; M^{gr} de Latil, successeur de M^{gr} de Lubersac, n'en prit cependant possession qu'au mois de novembre 1821. Dès la première année de son épiscopat, le 11 août 1822, il reconnut l'authenticité de la relique « connue autrefois sous le nom de la sainte chemise » et renferma le coffret qui en contenait les fragments dans une châsse de bronze doré, « formant un monument gothique », qui est peut-être un des plus anciens exemples, mais non certainement des plus heureux, de retour au style du moyen âge. Ainsi, après une vingtaine d'années, sinon d'oubli complet¹, du moins de vicissitudes diverses, la relique retrouvait sa place d'honneur dans la cathédrale².

La force mystérieuse qui avait jadis attiré vers elle de précieux bijoux se manifesta de nouveau : M^{gr} de Latil fit attacher à la châsse donnée par son prédécesseur deux cœurs d'or unis ensemble renfermant les inscriptions : « L'Église de France — Le Roi et la famille royale³. » D'autres dons du même genre se sont succédé au cours du XIX^e siècle.

1. En 1811, quelques jours avant la naissance du Roi de Rome, M. Maillard, curé de Notre-Dame, et les marguilliers de la paroisse firent revivre l'ancien usage de la présentation d'une chemise de Chartres aux souveraines sur le point d'être mères. On trouve dans les comptes de la fabrique mention d'une dépense de 336 livres 45 sols « pour étoffe et galons employés à la chemise de la Vierge présentée à Sa Majesté l'Impératrice ». Faite par « deux jeunes Dames » qui avaient demandé cette faveur, la chemise fut solennellement bénite le 13 mars, et présentée le surlendemain à l'Impératrice, aux Tuileries, par une députation composée de M. Maillard, curé, et de MM. Masson, de Saint-Affrique et Dauphinot, qu'accompagnait l'évêque de Versailles. Le procès-verbal porte que la chemise avait touché la statue de Notre-Dame du Pilier ; il n'est pas question de la relique, ce qui semble bien prouver que le fragment récupéré par M. Maillard ne lui avait pas encore été remis.

2. On reprit, à cette époque, l'habitude de l'exposer aux principales fêtes sur le maître-autel de la cathédrale.

3. D'après la baronne de Chabannes (*Histoire de N.-D. de Chartres*, p. 125), ce don aurait été destiné à la Sainte-Châsse dès 1790 par Madame Elisabeth

Un événement très remarqué continua à rendre à la sainte relique la célébrité dont elle avait joui autrefois. En 1832, dès le printemps, le choléra fit son apparition à Paris ; il se répandit en province, notamment en Eure-et-Loir, au cours de l'été. A Chartres même, quelques personnes en furent atteintes dans les premiers jours du mois d'août ; puis, après avoir crû graduellement pendant la première quinzaine de ce mois, l'épidémie exerça dans la ville d'effroyables ravages. Au lieu d'un ou deux décès déclarés quotidiennement, en temps normal, à la mairie de Chartres, les registres de l'état civil en accusent une moyenne de onze à douze pour la période du 15 au 25 août ; il y eut jusqu'à dix-sept déclarations le 22. M^{or} Clausel de Montals, se souvenant que la Sainte-Châsse était autrefois portée en procession lors des grandes calamités, n'hésita pas, malgré l'opposition d'une partie de l'opinion publique de l'époque contre les cérémonies extérieures du culte, à renouer la tradition bien des fois séculaire. Déjà, il avait ordonné des prières pour obtenir la préservation de la ville ; il décida que, pour implorer de la toute puissance divine la cessation du fléau, une procession solennelle parcourrait les rues de la cité, et que le « Voile de la sainte Vierge » — cette dénomination avait prévalu depuis la Révolution — y serait porté pour être l'objet de la vénération publique. La procession eut lieu le dimanche 26 août. A cette date, la maladie pouvait avoir fait dans la ville cent vingt à cent trente victimes ; quinze décès avaient été déclarés la veille. On remarqua une diminution notable et subite de l'épidémie, qui ne tarda pas à disparaître entièrement¹. Le rédacteur du *Glaneur*, journal antireligieux de l'époque, écrivait — sans faire, bien entendu, aucune allusion à la procession — dans le numéro du 30 août : « Nous avons la consolation d'annoncer que le choléra perd de son intensité dans la ville de Chartres... Les jours où le fléau a frappé avec plus de force ont été vendredi et samedi derniers [24 et 25 août]. »

de France. L'objet, d'après des renseignements reçus dernièrement, aurait passé par les mains de M^{mes} de Carcado et de Saisseval.

1. Les termes dont nous servons ont été choisis et pesés avec soin, après étude minutieuse de l'état civil et des renseignements statistiques contenus dans la presse de l'époque.

En 1849, le voile de la sainte Vierge fut retiré du coffret où il se trouvait depuis 1820, et déposé dans un autre reliquaire. On constatait avec regret que les rares ouvertures de l'arche de vermeil de M^{gr} de Lubersac ne laissaient entrevoir que des ossements de saints divers, tandis que la relique la plus chère aux fidèles chartrains était entièrement dérobée aux regards. On voulut la mettre dans un reliquaire spécial et plus largement ouvert. A cet effet, M^{gr} Clausel de Montals nomma une commission, dont faisait partie M^{gr} Pie, évêque nommé de Poitiers, et la chargea de procéder à la translation du saint voile dans « un coffret précieux par le genre délicat de son orfèvrerie », « donné par feu Mademoiselle de Byss, bienfaitrice de l'église cathédrale ». Ce coffret — qui existe encore et a conservé sa destination — se compose de deux parties : une boîte en bois de cèdre, et une châsse en cuivre émaillé et doré. Il est percé, sur chacune de ses deux faces principales, de trois ouvertures en forme de quatrefeuilles, qui en laissent apercevoir le contenu. Le tout est déposé dans l'édicule de bronze doré datant de 1822. La translation eut lieu le 1^{er} août 1849; le procès-verbal dressé à cette occasion est le premier document où l'on trouve exprimées, en mesures modernes, les dimensions des deux morceaux de la relique¹. Il porte aussi que le « voile » oriental, désigné dans les anciens procès-verbaux comme « l'enveloppe de la Tunique de la sainte Vierge », « a été copié et dessiné avec soin par M. Paul Durand, docteur-médecin et artiste archéologue... qui a été admis à l'ouverture de la sainte châsse ou coffret susdit² ».

1. Dimensions : 2^m,12 × 0^m,47 et 0^m,25 × 0^m,24. D'après le procès-verbal authentique, la largeur de la grande pièce est de 0^m,40; mais le brouillon porte 0^m,47, ce qui concorde à peu près avec ce qu'on lit dans les documents de 1876 (0^m,46), date à laquelle la mesure put être vérifiée. On a vu plus haut que la relique, avant d'être divisée, était longue de quatre aunes et demie (environ 5^m,35). La plus grande partie a donc disparu à l'époque de la Révolution. En 1833, la famille de Castillon de Saint-Victor obtint la reconnaissance de l'authenticité d'un fragment assez important (0^m,48 × 0^m,24) dont elle était en possession; une partie notable de ce fragment, partagé depuis, appartient aujourd'hui à M^{me} la vicomtesse de Truchis, à Ordon (Yonne).

2. Le dessin de Paul Durand a été reproduit en chromolithographie pour

Un peu plus tard, la cathédrale récupéra le fragment de la relique resté entre les mains de M^{gr} de Lubersac. Après la mort du prélat (1822), il était passé en possession du supérieur du grand séminaire de Chartres, M. Verguin; puis, à la mort de ce dernier (1854), qui ne s'en considérait pourtant que comme dépositaire, il avait été emporté par un héritier, l'abbé Thore, prêtre du diocèse de Reims. M^{gr} Regnault, nommé évêque de Chartres (1853), le revendiqua, et l'obtint (1855). Il fut placé dans un reliquaire neuf — le détenteur ayant vendu l'ancien — et déposé à la crypte (1857) où on le vénère encore¹.



FÊTES DU
MILLÉNAIRE

En 1876, le millénaire de la donation du voile de la sainte Vierge à l'Église de Chartres² fut marqué par des fêtes grandioses, auxquelles prirent part, en outre du clergé et des fidèles de la ville, treize évêques, un très grand nombre de prélats et d'autres ecclésiastiques, et une foule de pèlerins au moins égale en nombre à la population chartraine.

C'est le 12 septembre, un des jours dans l'octave de la Nativité, qu'eut lieu la principale solennité. Peu de temps auparavant, l'autorité diocésaine avait décidé d'exposer la relique dépliée aux regards et à la vénération des fidèles. Une grande monstrance d'orfèvrerie, formant un édicule gothique, fut exécutée par la maison Poussielgue³; l'antique étoffe, retirée pour quelques jours du coffret où elle était enfermée depuis 1849, y fut placée, suspendue à une tringle, et visible entre

illustrer la *Dissertation sur la sainte Chemise*, imprimée à la suite de l'*Histoire des relations des Hurons et des Abnaquis avec N.-D. de Chartres*, par L. Merlet (Chartres, Pétrot-Garnier, 1858).

1. Environ 130 à 140 centimètres carrés. Il y a aussi un morceau de l'enveloppe.

2. Nous avons vu plus haut que la date de 876 n'était qu'approximative.

3. Cette monstrance, qui n'a pas servi depuis, était due à la générosité de quelques dames de Paris, qui voulurent garder l'anonymat, et dont la volonté a été tellement bien respectée qu'aujourd'hui, croyons-nous, personne à Chartres ne pourrait dire leurs noms.

deux glaces. Le matin de la solennité, avant la grand'messe célébrée par M^{gr} Meglia, nonce apostolique, elle fut transportée en grande pompe de l'évêché à la cathédrale par le cloître et le Portail-Royal. Après les vêpres, une procession splendide, dont on dut au dernier moment allonger l'itinéraire, parcourut les rues de la ville¹ ; la relique surtout, portée sur les épaules de huit prêtres en dalmatique, attira les regards de la foule recueillie et avide de contempler un spectacle aussi nouveau. Éloquence, musique, décorations et illuminations où figurait mille fois répétée l'image traditionnelle de la sainte tunique et les mots « Carnutum Tutela », tout contribua à donner un éclat incomparable à ces fêtes, dont les survivants ont gardé un souvenir inoubliable.

L'ostension solennelle de 1876 est le dernier événement important qu'ait à enregistrer l'histoire de notre relique. Possédée depuis plus de mille ans par l'Église de Chartres, honorée depuis ce temps comme un vêtement — peu importe le nom précis — de la Mère de Dieu, elle est toujours, lors des grandes fêtes de la Vierge et des pèlerinages, l'objet de la vénération des fidèles. Mais il faut reconnaître qu'en dehors de ces circonstances elle est, surtout depuis les premières années de notre siècle, assez peu visitée, et même trop peu accessible. Nous osons espérer que le culte qui lui est rendu retrouvera, à la faveur des prochaines solennités mariales, son ancienne popularité.

DERNIÈRE OUVERTURE
DE LA SAINTE-CHASSE

Le 24 mars dernier (1927), à quatre heures et demie de l'après-midi, Monseigneur l'évêque de Chartres a prélué à ces solennités en procédant à la reconnaissance de la relique et à sa translation dans la monstrance du millénaire. La cérémonie a eu lieu dans l'ancienne salle capitulaire, en présence des

1. Rues des Changes, de la Pie, du Cygne, Sainte-Même, butte des Charbonniers, rue Muret, marché à la Filasse, rue du Cheval-Blanc, pourtour de la crypte illuminée.

vicaires généraux et des archiprêtres du diocèse, ainsi que des ecclésiastiques attachés, à divers titres, à l'évêché et à la cathédrale.

On trouva d'abord, dans le coffret donné par M^{lle} de Byss, les procès-verbaux des translations précédentes (1712, 1820, 1822¹, 1849, 1876).

Après avoir constaté l'intégrité des sceaux apposés en 1876, par M^{sr} Regnault, sur la boîte de bois de cèdre qui contient la relique, Sa Grandeur l'ouvrit, délia les cordons d'or qui retenaient les tissus, et déplia successivement le saint « Voile » lui-même, consistant en deux morceaux mesurant respectivement, comme il est dit dans les documents de 1876, deux mètres douze centimètres de longueur sur quarante-six centimètres de largeur, et vingt-six centimètres sur dix-huit², puis les fragments de l'étoffe orientale ayant servi, suivant l'usage, d'enveloppe à la relique³.

On put se convaincre que la relique n'avait nullement été

1. A cette date, le coffret renfermant la relique fut placé, comme nous l'avons dit, dans l'édicule offert par M^{sr} de Latil, mais il ne fut pas ouvert.

2. Le petit morceau a été légèrement diminué en 1876, par ordre de M^{sr} Regnault, qui désirait pouvoir distribuer des fragments de la relique.

3. Une description détaillée de ces tissus dépasserait de beaucoup les limites de cette étude. Nos lecteurs, d'ailleurs, en trouveront plus loin des reproductions photographiques. Disons seulement ici que l'enveloppe à laquelle on a parfois donné, au xix^e siècle, le nom, peu justifié, de « voile de l'impératrice Irène », ou même de « sainte [?] Irène », mesure environ 0^m,52 de largeur, et que sa longueur, qui ne paraît pas, d'ailleurs, avoir été notablement diminuée, est de 1^m,50.

Il existe également deux morceaux détachés de ce même tissu (0^m,10 × 0^m,19 et 0^m,13 × 0^m,20), ainsi que deux morceaux (cousus ensemble) de bordure (0^m,15 de longueur), accompagnée de frange, qu'il faut sans nul doute identifier avec les deux fragments « représentant chacun un petit lion en broderie d'or » dont il est question dans le document rédigé par M^{sr} de Lubersac (cf. p. 18). On conserve au séminaire de Chartres un petit morceau de cette même bordure.

Notons qu'aucune des représentations de ce tissu publiées jusqu'à ce jour (Willemin, *Monuments français inédits*, pl. XVI; Doublet de Boisthibault, *Les Vœux des Hurons et des Abnaquis*; L. Merlet, *Histoire des relations des Hurons et des Abnaquis du Canada avec N.-D. de Chartres*) n'est parfaitement exacte.

endommagée depuis la dernière ostension : une étoffe très légère de soie blanche, déposée, à cette époque, dans le coffret, ainsi qu'il est spécifié dans le procès-verbal de 1876, a été trouvée en parfait état. Sans doute, le tissu du Voile de Notre-Dame présente quelques lacunes, et est, par endroits, légèrement maculé ; mais ces détériorations, déjà mentionnées dans le document de 1712, sont probablement fort anciennes.

Après avoir été examiné avec respect et vénéré par les assistants, le morceau principal du voile fut placé dans la monstrance de 1876, sur laquelle M. le secrétaire général de l'évêché apposa le sceau de S. G. M^{gr} Harscouët. « La cérémonie, lisons-nous dans *La Voix de Notre-Dame de Chartres*, avait duré une heure et demie. Tous ceux qui en furent les témoins en garderont, avec le vivant souvenir, une impression profonde. »



APPENDICE

PROCÈS-VERBAUX CONCERNANT L'HISTOIRE DU VOILE DE NOTRE-DAME.

Lors de la dernière ouverture de la châsse (24 mars 1927), cinq documents y ont été trouvés enfermés dans le vide qui existe entre le dessus du coffret de bois et le couvercle en forme de toit du coffret de métal. Ces documents, datés respectivement de 1712, 1820, 1822, 1849 et 1876, sont les procès-verbaux des translations qui ont eu lieu à ces mêmes dates.

Tous ne sont pas également intéressants au point de vue de l'histoire de la relique elle-même. En 1822, le coffret donné deux ans auparavant par Mgr de Lubersac ne fut pas ouvert ; les descriptions de la relique de la châsse faites en 1849 et en 1876 ne disent rien qui ne fût déjà connu. Par contre, le procès-verbal de 1712, où se trouve un inventaire détaillé du contenu de l'ancienne châsse, ouverte pour la première fois depuis plusieurs siècles, présente un très grand intérêt ; nous le reproduisons en entier. Nous donnons de larges extraits de celui de 1820, où Mgr de Lubersac a raconté comment il était rentré en possession de la relique. Entre ces deux documents, nous insérons le procès-verbal de la spoliation de la Sainte-Châsse en 1793, retrouvé, comme nous l'avons dit plus haut, par M. Guillen et publié dans *La Dépêche d'Eure-et-Loir* (4 mars 1905) et dans *La Voix de Notre-Dame de Chartres* (supplément du 8 avril 1905).

PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE DE LA SAINTE-CHASSE
PAR MGR DE MÉRINVILLE (1712).

Carolus Franciscus, Dei gratia et Sanctae Sedis apostolicae autoritate Episcopus Carnotensis, Regis in sanctiori et privato consilii Consiliarius, universis praesentes litteras inspecturis salutem in Domino.

Cum nos admonuerint venerabilis ecclesiae cathedralis canonici tres, qui fabricae dictae ecclesiae et custodiae reliquiarum sunt praepositi, Sanctam, ut vocant, Capsam, in qua veneranda Beatissimae Mariae Virginis Camisia, seu indusium asservatur, totam vetustate et carie collabi, periculumque videri imminens ne ipsa Sacra Camisia putredine et vermibus, ex ligno forsitan nascentibus, infestetur, Capsam aperiendam esse duximus, secreto tamen, paucisque admotis arbitriis. Die igitur Dominica Passionis, decima tertia mensis Martii, anno Domini millesimo septingentesimo duodecimo, post Vesperas, reserata Capsa, nobis adstantibus atque mandantibus, praesentibusque venerabilibus et circumspectis viris Florentio de Ganeau, subdecano, vicario nostro generali, et Curiae nostrae officiali, Augustino Rocho de Menou de Charnizai, capicerio, vicario nostro generali, Jacobo Félibien, archidiacono Vindocinensi, Claudio Estienne, et Mathurino Pérot, presbiteris, dictae ecclesiae canonicis, dictis de Menou, Félibien et Pérot custodiae reliquiarum praepositis, in ea invenimus sindonem seu linteum lineis distinctum, in quo animalium florumque figurae, filis intertextis, depictae sunt, cujus extremitates segmentis multicoloribus variegatae terminantur limbo imaginibus animalium ex filis aureis decoro, cum fimbria serica rubra; quae quidem sindon obducebat aliud linteum tenuissimum et perantiquum, ex tela pariter serica, vetustate et humore detritum, et aliquibus in locis concisum, longum circiter quatuor ulnis cum dimidia, cujus duae extremitates sunt filatim dissolutae.

Inclusa etiam in eadem capsula reperimus: zonam, ex corio coloris fuscii, cum fibula eburnea, cujus clavus ex ferro; libellum, ex membranis pergamenis, quarum aliquae putredine vitiatae sunt, et aliquae dissolutae; in quo libello legitur, manu exaratum, Evangelium sancti Joannis; et bene multas telarum, fasciarum, crinium, ossium, caeterorumque ejusmodi reliquias, alias in chirothecis duabus, alias in pixidibus repositas, alias in fasciculos colligatas, alias per capsam sparsas, quasdam cum inscriptione nominis, plerasque sine titulis, omnes sine ulla cautione, et absque delectu inordinate et indecore positas; et inter illas reliquias vidimus costas cum titulo Cantii, Cantiani, et Cantianillae; et inter inscriptiones per capsam sparsas, una legitur his verbis: Cingulum Sancti Leobini, et Evangelium, et barbae, et capilli; his omnibus multus erat admixtus pulvis ex carioso ligno ortus, multaeque sordes adjunctae, ex vetustate contractae.

Ut ergo sacras illas reliquias a putredine et corruptione vindicaremus, textum linteum, inter illas veneratione dignissimum, sindone, ut prius, involutum,

in capsula argentea, quam ad hoc paraveramus, inclusimus, et capsulam illam bene clausam, caeteraque omnia, excusso tamen pulvere, et a sordibus utcumque purgata, reposuimus in antiqua capsula, usquedum in novam capsulam cum apparatu debito possint transferri.

In quorum fidem et testimonium praesentes litteras manu nostra subscripsimus, et nobiscum subsignerunt testes supra nominati; eademque sigillo nostro atque Magistri Joannis Langlois presbiteri, Clerici operis, pro Secretario a nobis assumpti, chirographo muniri jussimus.

Datum Carnuti, die, mense et anno supra scriptis.
† Car. Fr. Episcopus Carnot.
De Ganeau Pérot A. R. De Menou de Charnizai
Estienne Félibien
De mandato Domini D.
Carnotensis Episcopi
Langlois

PROCÈS-VERBAL DE LA SPOLIATION DE LA SAINTE-CHASSE (1793).

Aujourd'hui mardi vingt-quatre septembre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République française, une et indivisible, huit heures du matin, nous Germain Blonnié, marchand orfèvre, et Pierre-Victor-Guillaume Martin, marchand épicier, demeurants à Chartres, membres du Conseil général de la Commune dudit Chartres, commissaires nommés à l'effet ci-après ;

En vertu de l'arrêté du Département d'Eure-et-Loir au jour d'hier, nous nous sommes transportés au District de Chartres, où nous avons fait part au Directoire assemblé de l'arrêté du Département qui autorise la commune de Chartres, sur la demande qu'elle en a fait, à vendre les diamans et autres objets précieux qui entourent la Châsse de la Vierge dans l'église cathédrale de cette ville, pour subvenir aux besoins pressants de la municipalité et acquitter ses dettes ;

Nous, commissaires susdits, ayant requis de l'Administration du District de nommer des Commissaires pour nous assister et être présents à l'enlèvement desdits diamans et objets précieux, le Directoire a nommé le citoyen Jacques-Thomas Broutin, administrateur, avec lequel nous nous sommes transportés dans la sacristie de l'église cathédrale de Chartres ; où étant, nous avons trouvé les citoyens Maras, procureur général syndic, et Levassor, administrateur du département et le citoyen Guillard, procureur de la commune ; en leur présence et celle de plusieurs vicaires de la dite église et autres personnes, nous avons procédé à l'enlèvement des pierres précieuses, diamans et autres bijoux qui décoraient la dite châsse.

D'après lequel dépouillement, nous avons fait l'ouverture de la dite châsse qui n'était fermée que par une enveloppe d'une feuille d'or ; laquelle feuille

enlevée nous a laissé voir une caisse de bois très vieux, jointe avec des clous à bois ordinaires ; ayant ouvert un des côtés, nous avons requis le citoyen Jumentier, vicaire de ladite église, d'en tirer les reliques qui y étoient déposées et qui sont constatées au procès-verbal que l'on a trouvé renfermé dans une boîte d'argent qui contenoit une robbe et un linceuil en tissu de soie avec brodure et franges cramoisie ; lesquelles Reliques et quantité d'autres, comme os, cheveux, morceaux de linge, un gand et quelques petites boites de bois en forme d'égrugeoir ont été renfermées dans le Trésor de ladite sacristie en présence des vicaires de la dite église, en attendant que l'on en dispose d'une autre manière.

Nous avons ensuite et devant les mêmes citoyens présents, travaillé à enlever les bijoux, pierres, l'or et l'argent qui décoroient la dite chässe ; nous les avons mis au fur et à mesure dans une boîte que nous avons fermée et scellée du sceau du District et du Nôtre, avec des bandes sur toutes les faces, et avons fait porter cette boîte à la Maison commune.

Et le lendemain huit heures, présent ledit citoyen Broutin, commissaire pour le District, Nous Commissaires susdits en avons levé les sceaux et fait l'ouverture, et conjointement avec ledit citoyen Broutin nous avons travaillé au déchaussement des pierres et diamans, et à la fin de chaque vacation, nous avons toujours eu l'attention de fermer et cacheter la grande boîte dans laquelle nous déposions tout exactement.

L'opération finie, Nous, toujours assisté dudit cit. commissaire du District, avons fait transporter en notre présence la boîte cachetée, chez le citoyen Blonnié, l'un de nous ; l'or et l'argent ont été fondus par cet orfèvre en notre présence. Et de cette opération il résulte que nous avons tiré net cinquante-un marcs six onces quatre gros d'or ; en argent doré, vingt-deux marcs six onces deux gros ; et en argent blanc, sans dorure, sept marcs quatre onces.

A l'égard des pierres fines, Nous les avons pesées ; et il résulte que tant en brillants que rose, il s'en trouve un demi-gros, quatorze grains.

Et dans lesquelles pierres fines nous ne comprenons pas un gros brillant monté sur argent, et une pierre violette montée sur une bague d'or. Total, soixante pierres déchaussées et les deux montées, soixante-deux pierres fines tant grosses que petites.

ART. DES PERLES FINES

Sept gros de grosses ; une once deux gros de moyennes ; une once quatre gros d'autres espèces ; quatre gros de petites et deux onces quatre gros de perles mortes ; une agathe gravée sur les deux faces ; et une coquille sur laquelle sont trois têtes gothiques en relief ; une Vierge en relief sur un caillou violet pâle ; une tête de femme en relief ; sur une antique vingt-trois pierres gravées de différentes couleurs.

Deux livres quatre onces six gros de pierres de différentes couleurs tant grosses que petites ; une once un gros de pierres blanches communes.

Lequel détail ci-dessus, tant de l'or, de l'argent, que de pierres, diamans et

bijoux, Nous Commissaires susdits déclarons sincère et véritable. En foi de quoi nous avons dressé et signé le présent procès-verbal que nous avons clos le neuf octobre mil sept cent quatre-vingt-treize l'an deuxième de la République une et indivisible.

MARTIN, BLONNIÉ, BROUTIN.
Commissaire. Commissaire.

EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RESTITUTION DE LA RELIQUE
A MGR DE LUBERSAC (1820).

Il fut arrêté [1793] que ce qui restoit des deux voiles seroit envoyé à M. l'abbé Barthélemy, célèbre antiquaire orientaliste et membre de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de l'Institut de Paris, pour le soumettre à son jugement et à ses observations, sans l'informer de son origine, sa qualité et son mérite ; les commissaires reçurent pour réponse que c'étoit une étoffe de soye, qui devoit avoir plus de mille ans, et semblable à celle qui seroit de voile aux femmes dans les pays orientaux...

D'après ces connües, nous sommes parvenus à recouvrer quelques-uns des fragmens qui, comme nous l'avons dit, en avoient été séparés et livrés ensuite à différentes mains, et par divers motifs de dévotion ou de curiosité, il ne nous a pas été difficile d'en obtenir la restitution, en exposant aux détenteurs qu'en outre de l'affreuse prophanation dont ils se rendoient journellement coupables, ils annulloient jusqu'à l'existence de l'objet sollicité de notre part, s'ils laissoient écouler un temps suffisant après lequel toutes les preuves de sa qualité originelle seroient périmées. Ce malheur, leur avons nous dit, doit être empêché par un personnage ayant caractère pour constater son identité avec la célèbre relique remise au neuvième siècle par un de nos rois dans le trésor de l'insigne église de Chartres, où elle avoit été vénérée depuis par tous les fidèles...

Nous avons d'abord réussi à nous en procurer deux portions notables de la part de deux de nos diocésains, M. Loret, et M. Guillard, l'ainé ; le premier, juge au tribunal de première instance à Paris ; le second, homme de lettres et frère de M. Guillard susnommé, procureur syndic de la Commune de Chartres, l'un et l'autre décédés depuis peu, et auxquels nous avons concédé deux petits reliquaires ovales d'argent, ornés d'un cercle d'or, contenant un échantillon de la précieuse relique, dont nous avons retenu un autre pour notre croix de cérémonies.

Sur l'avis que nous avons fait passer à Chartres à M. l'abbé Costé, prêtre rempli de l'esprit de Dieu, ancien chanoine de St-André de Chartres, notre ancien secrétaire et celui de notre évêché ; il s'est empressé de seconder notre zèle et nos efforts, par des informations scrupuleuses mais discrètes, sur les suites de la spoliation du trésor de notre église et particulièrement de la

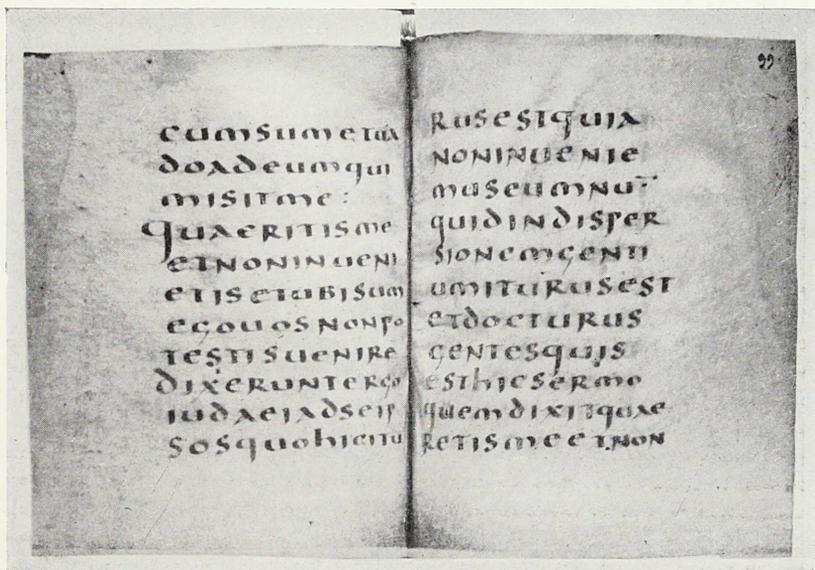
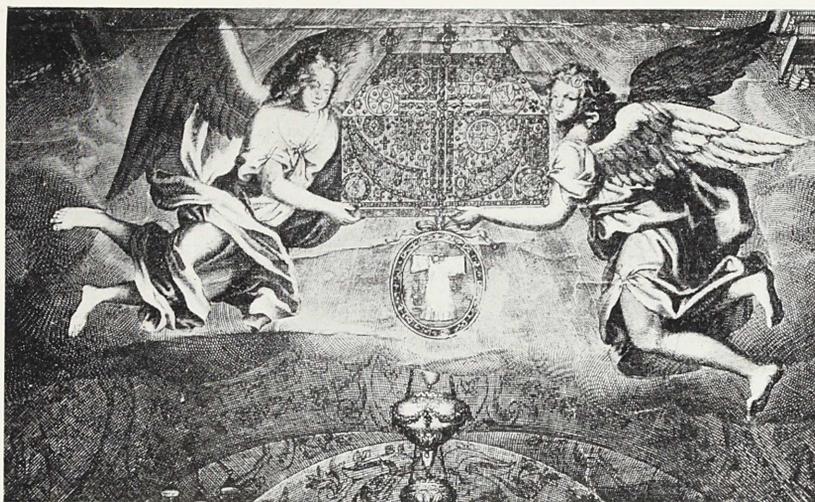
Sainte-Châsse. Il nous a appris que M. Guillard le jeune avait retenu et conservé les restes des deux voiles que l'abbé Barthélemy lui avait renvoyés, en sa qualité, à cette époque, de procureur syndic de la Commune, avec la réponse adressée aux commissaires qui l'avoient consulté, que ledit M. Guillard, avant sa mort, les lui avait confiés pour être remis par lui à M. Maillard alors curé de Notre-Dame de Chartres, et que Mademoiselle Maillard, sa sœur et son unique héritière, en étoit restée nantie ; il nous a même ajouté que M. l'abbé Jumentier surnommé, auquel il les avoit fait voir avant de nous les envoyer, les avoit reconnus pour être ceux remis à M. Guillard après l'extraction de la Sainte-Châsse à laquelle il avoit assisté et coopéré.

La pieuse et respectable Demoiselle Maillard, instruite de tous les mouvemens que nous nous donnions pour retrouver ce qui devoit contribuer aussi essentiellement à relever la gloire de la très sainte Vierge, en ranimant son culte dans une cité et une église qui lui sont consacrées depuis l'origine du christianisme, s'est fait un devoir de s'en dessaisir et de nous les faire remettre...

Ayant perdu l'espoir de recouvrer le surplus des morceaux dispersés du voile de la Sainte-Vierge, lequel d'après le procès-verbal de mil sept cent douze devoit avoir quatre aulnes et demie de longueur, et dont la principale pièce qui nous reste est réduite à une aulne trois quarts environ, à laquelle nous avons réuni un des fragmens à nous remis par MM. Loret et Guillard l'aîné, d'environ sept à huit pouces carrés, à quoi nous avons ajouté quatre autres fragmens, savoir deux petits, représentant chacun un petit lion en broderie d'or, et terminés d'un côté par des franges de soye rouge, un troisième de huit pouces de long sur cinq de largeur, et un quatrième d'une dimension assés considérable, mais difficile à estimer et à décrire, ayant été fort déchiqueté par les ciseaux en différens sens, et faisant tous quatre évidemment partie de la pièce qui servoit d'enveloppe.

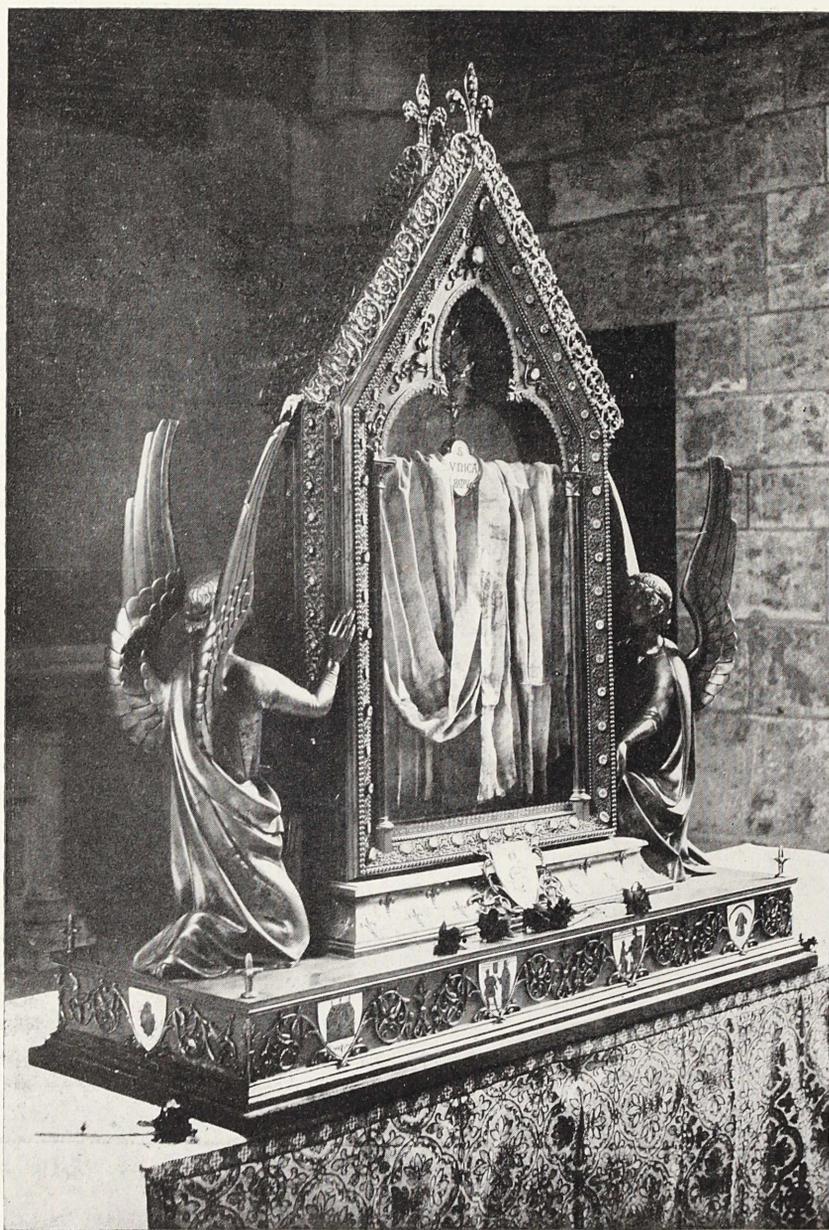
Après avoir plié le plus décentement possible les objets que nous venons de désigner, nous avons enveloppé la relique, c'est-à-dire : la portion qui nous en reste, dans ce qui nous reste aussi de l'étoffe qui semble avoir été destinée à la préserver des injures du temps.

Nous avons ensuite inséré le tout dans un petit sac d'étoffe en soye jaune, clos et fermé par un ruban de soye jaune entrelacé dans des œillets pratiqués autour dudit sac à l'effet de recevoir le ruban sur lequel nous avons apposé le sceau de nos armes anciennes, et l'avons déposé dans une châsse de vermeil en forme d'arche, surmontée d'une croix, ornée extérieurement de quelques dessins en relief, portée sur quatre petits pieds de même métal, et surmontés d'autant de têtes de chérubins ; la dite arche ayant environ dix pouces de longueur et cinq de largeur ; les deux surfaces opposées du couvercle garnies de deux glaces de quatre à cinq pouces de long, sur à peu près deux de large, les surfaces latérales inférieures offrent aussi chacune deux petites glaces, et les deux fonds chacun une, lesquelles laissent entrevoir des ossemens et des inscriptions de saints...



De haut en bas :

La Sainte-Châsse de Chartres, d'après la gravure de Larmessin (1697).
 Manuscrit du IV^e Évangile (Bib. Nat. lat. 10439) autrefois conservé dans la Sainte-Châsse.
 (Le passage reproduit appartient au chapitre vii.)



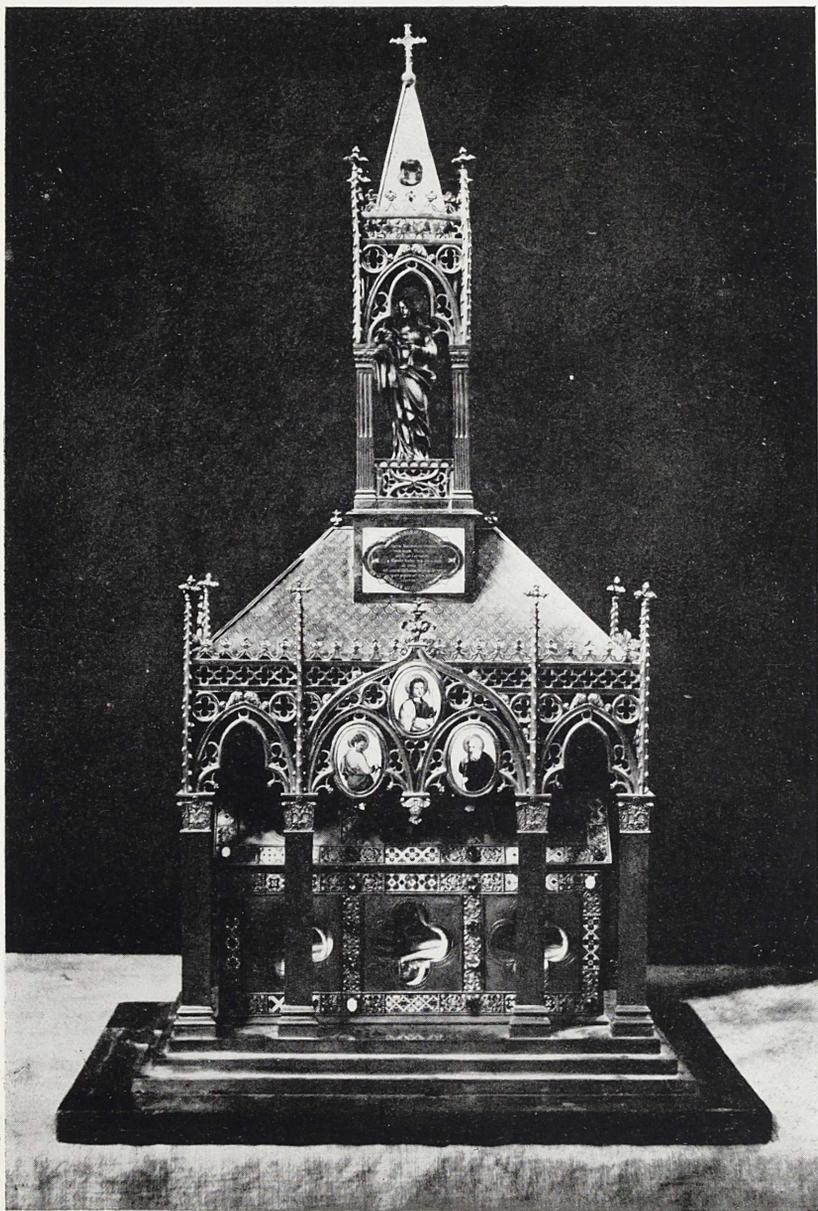
Monstrance exécutée à l'occasion des fêtes du millénaire (1876).



Le Voile de Notre-Dame exposé dans la monstrance de 1876.



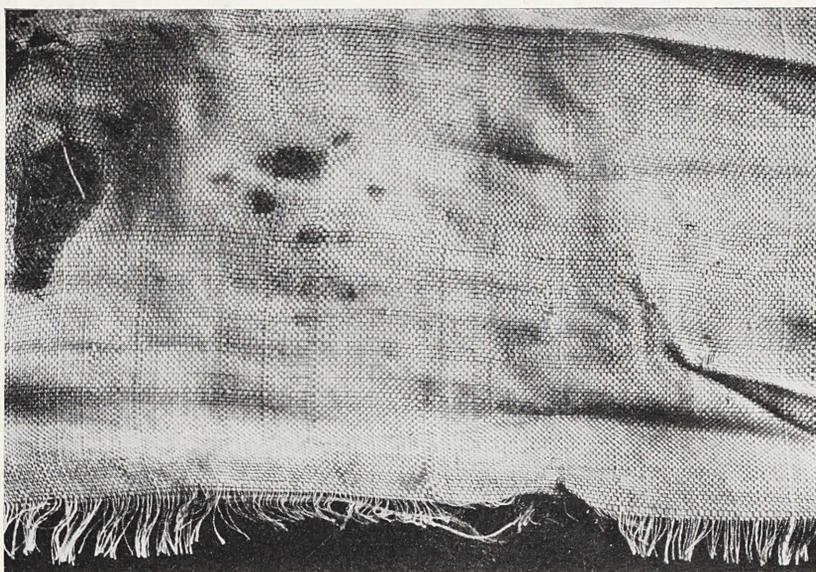
Le Voile de Notre-Dame déplié (24 mars 1927).



Châsse (1849) et édicule (1822) renfermant, en temps ordinaire, le Voile de Notre-Dame.



Tissu oriental ayant servi d'enveloppe au Voile de Notre-Dame.



De haut en bas :
Tissu du Voile de Notre-Dame.
Détail de l'enveloppe du Voile de Notre-Dame.
(Grandeur réelle.)



